



81600

Tél. : 05 63 33 01 43
Fax : 05 03 81 59 33

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de conseiller en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers absents : 5 excusés : 5

Date de la convocation : 16/11/2021

L'an deux mille vingt-et un,

Le 25 novembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur BAULÈS Jean-François, Maire.

Étaient présents : BAULES J-F - DUBIETZ P. - DAVOINE DERREVEAUX C. – COMMINAL F. - CENEDESE A. — HABONNEAU R. - MALBERT D. – CAMALET M. – SERRUS T.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés : VELIN.C - BELMONTE M.

Étaient absents ayant donné procuration : - DELLUC J-L (pouvoir à BAULES J.F.) - DOS REIS P. (pouvoir à DUBIETZ Ph) - BEAUFOUR A. (pouvoir à HABONNEAU R.)

Mme A. CENEDESE. a été élue secrétaire de séance.

20h : M. Le Maire ouvre la séance.

Le compte rendu de la séance du 4 novembre 2021 n'ayant pas été joint à la convocation, son approbation est remis au prochain conseil.

M. Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : une décision modificative pour l'inscription du prêt court terme : l'assemblée accepte de rajouter ce point.

1- CORRESPONDANTS

1-1- Correspondant Défense (DELIBERATION 2021/036)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la démission de M. HABONNEAU R., le conseil municipal doit désigner un nouveau correspondant défense dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense.

M. BAULÈS JF. se porte candidat.

Le conseil municipal désigne, à L'UNANIMITE

✓ Monsieur BAULÈS Jean-François – 22 chemin de la Bouriette - 81600 TECOU

1-2- Correspondant Tempête

Afin d'avoir un référent en cas de dégâts sur les réseaux (électrique notamment), il est demandé aux communes de désigner un correspondant tempête qui sera l'interlocuteur privilégié d'Enedis.

M. DUBIETZ Ph. propose d'être ce référent titulaire.

Mme DAVOINE DERREVEAUX C. sera le référent suppléant.

L'assemblée approuve la désignation de ces référents.

2- ACHAT DE TERRAIN (DELIBERATION 2021/037)

M. Le Maire informe que, dans le cadre de la procédure d'achat d'une bande de 3 m le long de la RD 16 en vue de réaliser un chemin piéton, une opportunité est offerte à la commune d'acquérir la parcelle C 597 en totalité (soit une contenance de 1070 m2) appartenant aux consorts RAYNAUD.

Il propose à l'assemblée de fixer le prix d'achat à 570 € la parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Voix POUR : 12

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

ACCEPTE Le prix de 570 € pour l'acquisition de la parcelle C 597 appartenant aux conjoints RAYNAUD.
DIT que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

AUTORISE le Maire à engager toutes les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour l'acquisition du terrain sus-cité.

3- TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE MULTICULTURELLE 24 chemin des Taillades (DELIBERATION 2021/038)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à de nombreuses sollicitations pour la location de la salle multiculturelle, il convient d'en fixer les tarifs.

Il soumet le projet de grille tarifaire de la commission finances.

Suite aux modifications apportées par le conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Voix POUR : 12

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

APPROUVE les tarifs tels que présentés ci-dessous.

DESCRIPTIF DES FORMULES DE LOCATIONS ET DES OPTIONS COMPLEMENTAIRES								
FORMULES DE LOCATION								
1	Salle de spectacle seule avec hall et sanitaires (partie basse)							
2	1 + Scène et sanitaires partie haute							
3	2 + Loges et carré VIP (formule spectacle avec sono)							
OPTIONS COMPLEMENTAIRES								
A	Tribune mobile							
B	Bar							
C	Cuisine							
D	Extérieurs (préau + esplanade)							
E	Mise à disposition régisseur (coût/pers) - 500€							
GRILLE TARIFAIRE pour une manifestation sur : 1 journée ou 1 WE								
26/11/2021	MANIFESTATIONS A ENTRÉE GRATUITE							
FORMULES DE LOCATION	COMMUNE				INSTITUTIONNELS		ENTREPRISES PRIVÉES	
	Associations técounaises		Particuliers					
	Locaux	Ménage	Locaux	Ménage	Locaux	Ménage	Locaux	Ménage
1	Gratuit	120 €	430 €	120 €	500 €	120 €	700 €	120 €
2	Gratuit	120 + ménage assuré par l'association sur les espaces supplémentaires	S/O		550 €	120 €	800 €	120 €
3	Gratuit	120 + ménage assuré par l'association sur les espaces supplémentaires	S/O		S/O	S/O	S/O	S/O
OPTIONS COMPLEMENTAIRES (A rajouter à la formule choisie)								
	Locaux	Ménage	Locaux	Ménage	Locaux	Ménage	Locaux	Ménage
A	Gratuit	ménage de la tribune assuré par l'association (ou 50 €)		S/O	100	50 €	100	50 €
B	Gratuit	ménage assuré par l'association (ou 40 €)	50	ménage assuré par le particulier	0	40 €	50	40 €
C	Gratuit	ménage assuré par l'association (ou 50 €)	100	ménage assuré par le particulier	100	50 €	100	50 €
D	Gratuit	ménage assuré par l'association (ou 80 €)	gratuit	ménage assuré par le particulier	gratuit	80 €	gratuit	80 €
E	500 €/personne		S/O		500 €/personne		500 €/personne	
Journée supplémentaire	S/O		S/O		300 €		500 €	

4- EMPRUNT COURT TERME SALLE MULTICULTURELLE (DELIBERATION 2021/039)

M. le Maire rappelle que, dans l'attente du versement des subventions à venir pour l'opération sus-visée, il est opportun de recourir à un prêt court terme d'un montant de 400 000.00 eur.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres de financement proposées par La Banque Postale, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne, et **après en avoir délibéré**,

Voix POUR : 12

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

DÉCIDE

De retenir la proposition de la Caisse d'Epargne dont les conditions sont les suivantes :

Objet du contrat de prêt	:	Attente du versement du soldes des subventions – Construction d'une salle multiculturelle
Montant du prêt	:	400 000.00 €
Durée du contrat de prêt	:	1 an
Taux d'intérêt	:	0.50 %
Périodicité	:	annuelle
Base de calcul des intérêts	:	30/360
Mode d'amortissement	:	i n f i n e
Départ d'amortissement	:	Jour du versement intégral des fonds
Frais de dossier	:	400 .00 euros
Remboursement anticipé total du capital	:	Possible à toute date sans indemnité
Versement des fonds	:	En une fois, au plus tard le 12/05/2022
Coût total du prêt	:	2400 €

Donne pouvoir à M. Le Maire pour signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt court terme décrit ci-dessus à intervenir avec La Caisse d'Epargne.

5 - DECISION MODIFICATIVE N°4 - Budget communal (DELIBERATION 2021/040)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal informe qu'il convient d'inscrire les crédits en recettes et dépenses au BP 2021 relatifs à l'emprunt court terme.

Il propose une ouverture de crédits comme suit :

SECTION d'INVESTISSEMENT :

- Recettes (1641) : emprunt en euros : + 400 000 €
- Dépenses (1641) : Emprunt en euros : - 400 000 €

SECTION de FONCTIONNEMENT :

- Dépenses imprévues (022) : - 2 400 €
- Intérêts réglés à l'échéance (66111) : + 2 400 €

Vu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, **après avoir délibéré**,

Voix Pour : 12

Voix Contre : 0

Abstention : 0

VALIDE la décision modificative telle que proposée ci-dessus.

AUTORISE M. Le Maire à signer tout document lié à cette décision.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.